

# Pierre Gramage

ANCIEN VICE-BÂTONNIER  
DU BARREAU DE BORDEAUX



## BIO EXPRESS

Avocat à Bordeaux

60 ans

Prestation de serment : 1993

Associé au sein de Altair Avocats

AARPI (14 avocats et juristes)

Domaines de compétence : droit  
des sociétés, fusion-acquisition,  
capital investissement

## AU SERVICE DE LA PROFESSION

Membre du CNB (2021-2023)

Vice-Bâtonnier du barreau de  
Bordeaux (2018-2019)

Membre du Conseil de l'Ordre  
du barreau de Bordeaux (2013-  
2017, 2020-2022)

Fondateur de l'incubateur du  
barreau de Bordeaux (2017)

Président ACE Aquitaine (2013-  
2017)

Vice-Président du réseau  
d'avocats GESICA (2013-2016)

## À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER

Mes Chers Confrères,

J'ai l'honneur de solliciter votre confiance et vos suffrages aux élections du Conseil National des Barreaux dans le collège ordinal province (circonscription Nationale hors Paris).

Dix ans que je suis investi au service de la profession, cela est bien plus court que certains de mes pairs, dix petites années certes, mais vécues intensément au travers de mes divers mandats.

Fier de notre noble et belle profession ainsi que de mon engagement au service des avocats qui cherchent la voie pour se réinventer, innover et progresser, toujours dans le respect de nos règles et de notre éthique.

**Attentif** aux innovations qui vont révolutionner notre pratique à court terme : dématérialisation des procédures, automatisation de la production des actes, smart contract, blockchain, algorithmes de prédiction, chatbot, intelligence artificielle partout et pour tout, cybersécurité renforcée ...

**Conscient** de l'intérêt que le Conseil National des Barreaux se doit de porter à ces innovations, entre indispensable protection des libertés publiques et des droits des justiciables, et impérieuse nécessité pour la profession de s'approprier ces technologies pour ne pas subir.

**Désireux** que notre instance représentative s'investisse et agisse pour :

- ✓ **Réformer** plus en profondeur notre **formation** initiale et continue : généraliser les soft skills et les nouvelles technologies, favoriser les doubles cursus (écoles de commerce, d'enseignement informatique et digital notamment)
- 
- ✓ **Adapter** notre **déontologie** à l'entrepreneuriat de l'avocat tout en gardant les fondamentaux, alléger, simplifier, rendre plus lisible, unifier les pratiques pour définir un cadre cohérent, assouplir les règles limitant les opportunités de développement de l'avocat
- 
- ✓ **Financer** l'impact des **grandes mutations technologiques** en cours afin que la profession soit prête à transformer ces dangers en opportunités

Il s'agit donc d'un indispensable et radical changement de cap, du refus de la paupérisation et du repli pour favoriser la création de richesses, sans qu'il soit question de vendre notre âme au diable, de brader les missions de l'avocat et son serment.

Telle est la voix que je porterai, au sein du Conseil National des Barreaux si vous me donnez votre confiance.

06 03 81 29 18

pgramage@altairavocats.com